



Tout d'abord, merci à tous ceux qui sont venus voter, ils n'étaient pas aussi nombreux qu'on aurait pu le souhaiter. Pourtant la Commune est le principal lieu de vie de chacun. Il est quelquefois question que l'on vote aussi sur son lieu de travail. L'évolution de la population et des phénomènes de société transforment notre village. Prenons garde de conserver à St Hilaire son caractère agréable et surtout convivial au sens vrai du terme.

Vous trouverez dans cette gazette, les résultats des différentes élections : municipales bien sûr, mais aussi celles aux différents syndicats et structures qui gèrent notre territoire. Le renforcement de l'équipe permet une meilleure répartition des responsabilités selon les compétences de chacun.

Suite en page 3



LA GAZETTE

LA GAZETTE

SAINT - HILAIRE DU TOUVET

Rappel : Depuis septembre et la distribution du « Plateau.comcom », la gazette ne paraît plus mensuellement. Désormais vous pourrez trouver des infos sur la commune sur 3 supports « papier » différents : L'insert communal dans le Plateau.comcom, un flash info spécial (pas encore utilisé) en cas d'infos urgentes, et une gazette dont le rythme dépendra du volume et de l'intérêt des communications. Ces 3 supports vous seront distribués par la poste.



St Hilaire vie pratique

✓ Réservation des salles communales

Elles se font auprès de la Mairie soit sur papier libre soit par e-mail.

Attention, les gymnases des écoles sont à réserver au SISCO.

(04.76.08.01.07



✓ Recensement militaire

Tous les jeunes, filles et garçons, qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se faire recenser obligatoirement à la Mairie dans les 3 mois qui suivent la date de leur anniversaire.

✓ Eau et assainissement

ATTENTION

Nous vous rappelons qu'au moment de tout changement d'adresse ou de départ de la commune, il est impératif de prendre contact avec le service de l'eau à la Mairie Mme SAINTHERANT Isabelle

(04.76.08.68.42

eau.ass-sainthilairedutouvet@wanadoo.fr



✓ Marché hebdomadaire au Margain

Tous les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00.



MAIRIE de Saint Hilaire du Touvet

105, route des 3 villages

(04.76.08.31.48

e-mail :

mairie-sainthilairedutouvet@wanadoo.fr

Site : www.petites-roches.org

Ouverture :

lundi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

mercredi : de 9h00 à 16h00 sans interruption

Fax Mairie 04.76.08.33.29

✓ SICIOMG

Syndicat Intercommunal Grésivaudan

Collecte des ordures et tri

(04.76.08.03.03

Collecte des ordures ménagères:

Mardi après-midi de 12h00 à 20h00

Collecte du tri (bac bleu):

Lundi après-midi de 12h00 à 20h00

Gros objets :

Mardi 3 Juin 2008

Mardi 1^{er} Juillet 2008

Mardi 5 Août 2008

Mardi 7 Octobre 2008

Containers VERRE et PAPIER:

Place des Margains, Place de la Fontenette

Container vêtements et chaussures :

à côté des garages communaux.

✓ Casseur-ferrailleur

(06.21.34.00.87

Récupération Fers et métaux

Enlèvement d'épaves

Débaras de caves et greniers



✓ Décibels

Rappel des horaires pour faire du bruit avec les perceuses, taille haies et tondeuses.....

Du lundi au vendredi :

8h00-12h00 et 14h00-

19h30

Le samedi: 9h00-12h00 et

15h00-19h00

Le dimanche: 10h00-12h00





...Suite Edito

Un récapitulatif du budget est proposé en pages intérieures. Celui-ci peut paraître très important. Il faut savoir qu'un certain nombre d'opérations ne seront peut-être pas réalisées cette année mais le fonctionnement des collectivités nous impose ces inscriptions. Et puis rêvons un peu, avec un peu de bonheur nous arriverons à en réaliser le plus grand nombre.

Il faudra avoir plus de chance qu'avec le chantier de sécurisation des sorties d'écoles pour lequel les intempéries nous auront, avec les problèmes de réseau (eau, électricité), beaucoup retardé. Ce chantier aurait dû être terminé aux vacances de Toussaint 2007 !!

A propos d'intempéries, la traversée du Plateau le vendredi du week-end de Pâques fût particulièrement difficile. Le service des routes du département a été interpellé à ce sujet. Passé le 15 mars, il n'y a plus de « saisonniers ». Il n'empêche que pour des raisons évidentes de sécurité, et en particulier pendant la période où sera fermé le tunnel, il n'est pas possible de ne pas être mieux déneigé; nous allons avec St Bernard et St Pancrasse faire remonter cette problématique. Par ailleurs, je ne peux que rappeler l'altitude de nos villages et l'obligation d'avoir des chaînes... et de s'en servir avant qu'il ne soit trop tard. Beaucoup d'inconscients ont contribué à embouteiller la départementale ce jour-là.

Des nouvelles de la via ferrata : la nouvelle équipe de Lumbin a pris en compte les démarches à effectuer pour la réouverture. Cela prendra un certain temps mais au moins on peut espérer si tout se passe bien une réouverture complète dans l'été.

Une association de commerçants se crée sur le Plateau. C'est une excellente initiative. Pour avoir présidé une association qui réunissait commerçants, artisans et professions libérales sur le Plateau il y a un certain temps, je connais la difficulté de l'exercice. Bon courage à eux !

Les appels d'offres sont partis pour le camping dont les travaux devraient commencer au mois de mai pour permettre idéalement une réutilisation pour la Coupe Icare. Une solution transitoire de dépannage pour les itinérants sera mise en place.

Nous sommes en attente d'une réponse d'EDF pour le transformateur des Margains suite à l'incendie. Le projet d'une halle couverte pour le marché d'environ 200m² et de l'enterrement de l'abri poubelles avance.

La commande a été faite à l'entreprise Colas pour le dispositif de ralentissement (dos d'âne, rétrécissement et protection piétons) aux Margains vers le carrefour du chemin du vieux frêne.

Voilà pour les dernières nouvelles du village.

Enfin, comme pour le mandat précédent, vous pouvez me contacter directement soit par courriel PIERBOIS@AOL.com soit au téléphone 06 08 86 75 24. D'autre part les élus tiennent toujours une permanence le samedi matin de 9h à 11h.

Le Maire,
Pierre BOISSELIER

Pont de Mai : Fermeture de la Mairie les 9 au 12 mai 2008 inclus.



Vos élus se présentent

PERMANENCE DES ELUS :

- Les élus de St Hilaire sont présents en Mairie chaque samedi matin de 9h00 à 11h00.

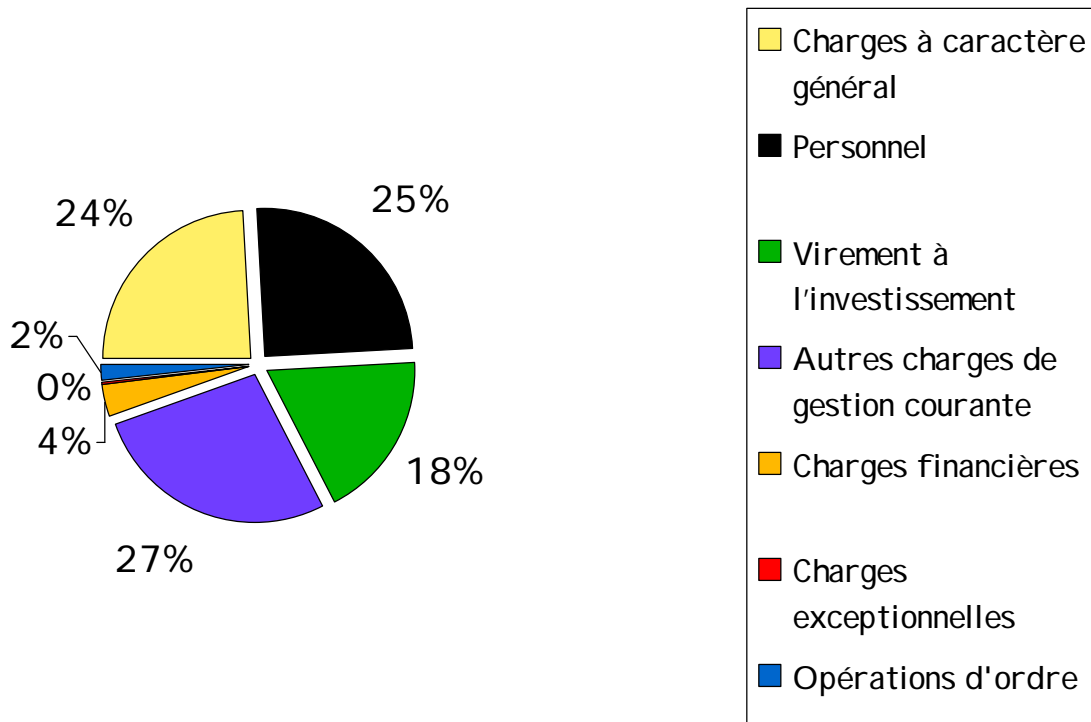
Qualité	Nom	Date de naissance	Profession	Fonction
Monsieur	BOISSELIER Pierre	04/10/1951	Kinésithérapeute	Maire
Monsieur	ALLAN Jean-Bernard	10/01/1954	Guide de haute montagne	Conseiller
Monsieur	BARTCZAK Patrick	24/05/1962	Ingénieur	Conseiller
Madame	BUISSON Sandra	21/09/1973	Assistante maternelle	Conseiller
Monsieur	CHOQUET Jean-Louis	11/10/1949	Enseignant	2è adjoint
Madame	CHRISTOPHEL Malou	03/01/1963	Animateur EPS et AVS	3è adjoint
Madame	DOUADY Anne	08/04/1975	Violoniste	Conseiller
Monsieur	DUMONT Armand	16/10/1971	Directeur commercial	Conseiller
Madame	DUPONT Catherine	12/03/1966	Aide soignante	Conseiller
Monsieur	MARO Bernard	31/12/1947	Retraité	Conseiller
Madame	MENZEL Véronique	31/03/1969	Administrative	Conseiller
Monsieur	MONNOT Alain	05/06/1956	Educateur spécialisé	1er adjoint
Monsieur	PICHON Jean-François	01/11/1965	Directeur Régional	Conseiller
Madame	ROUSSET Claude	26/09/1965	Professeur des écoles	Conseiller
Monsieur	TOURLONNIAS Damien	17/07/1973	Informaticien	Conseiller



Parlons Budget

Le budget communal

Il est à noter que la commune n'a depuis avril 2007 plus aucun emprunt en cours, soit un endettement de 0€ en ce début d'exercice.

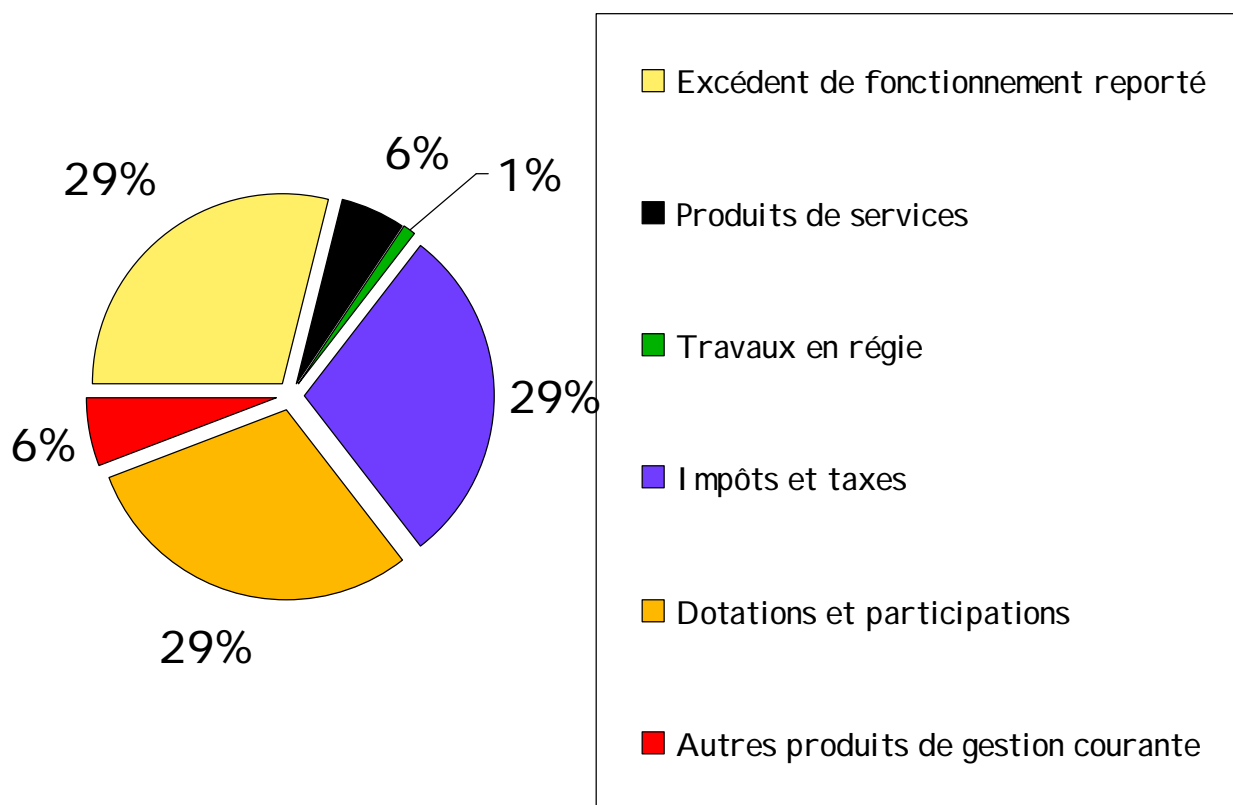


Quelques précisions sur le contenu des chapitres de dépenses :

- o Charges à caractères général = électricité, eau, fournitures d'entretien, entretien du matériel...
- o Autres charges de gestion courante = indemnités des élus, participation aux syndicats intercommunaux tel que le SISCO par exemple
- o Charges financières = intérêts d'emprunts
- o Opérations d'ordre = amortissement de la subvention versée à la Régie des Remontées Mécaniques pour l'aménagement de la Gare Haute.



Répartition des recettes de fonctionnement



Quelques précisions sur le contenu des chapitres de recettes :

- o Produits des services = déneigement, participation des familles au Pass Micro, charges des logements communaux, coupe de bois
- o Dotations et participations = dotation de fonctionnement versée par l'État et divers fonds d'aides versés par l'État et le Conseil Général pour l'essentiel.



Le budget d'investissement

s'élève à 3 258 650 € répartis pour l'essentiel sur les projets suivants :

- o Acquisition de matériels de déneigement dont un nouveau quad = 37 850 €
- o Acquisition de matériel informatique (PC, logiciels et mobilier) = 38 000 €
- o Travaux sur les paravalanches = 30 000 €

- o Acquisition de terrains = 230 000 €
 - Achat de terrain forestier pour permettre de limiter le nombre d'enclaves privées dans la forêt communale (10 000 €)
 - Achat de la succession PAROT composée de terrains essentiellement agricoles bien situés sur la commune pour la réalisation de cheminement piétonnier par exemple et, si la vente aux enchères se fait sur lot unique, de bâtiments qui pourront eux être revendus à des particuliers (220 000 €).

- o Acquisition d'illuminations pour le village = 4 000 €
- o Travaux de renforcement et d'enfouissement de lignes électriques = 412 000 €
- o Travaux en forêt communale = 9 500 €
- o Travaux rénovation bureaux Mairie = 5 000 €

- o Travaux dans les bâtiments communaux = 768 000 €
 - façades et huisseries de la Poste, MSP et Ancienne Mairie,
 - aménagement de la cure (projet non défini à ce jour),
 - subvention à la Régie des Remontées mécaniques pour l'aménagement de la Gare haute du Funiculaire – Extension du bâtiment pour y loger un restaurant qui sera géré par un privé et aménagement des locaux existants pour redynamiser l'aspect touristique de l'arrivée du Funiculaire (210 000 €)
 - construction d'une halle sur la place des Margains pour abriter le marché hebdomadaire (100 000 €)
 - reconstruction de l'abri poubelles collectif des Margains (150 000 €).

- o Travaux de signalétique et construction d'un columbarium (édifice où sont placés les cendres des personnes incinérées) = 21 500 €

- o Travaux dans les bâtiments de logements et camping = 865 400 €
 - agrandissement et aménagement du camping,
 - aménagement de la cure.

- o Travaux de voirie = 373 400 €
 - rénovations d'enrobés
 - réalisation d'un dispositif de ralentissement aux Margains et étude de travaux de sécurisation aux Vials,

- o Réalisation d'un cheminement piétonnier chemin de la Chourère = 20 000 €

- o Fin des travaux d'aménagement des abords des écoles = 390 000 €



Le financement des travaux d'investissement se fera par :

des subventions 390 000€

l'autofinancement communal 1 036 250 €

(Excédents des années antérieures et autofinancement sur les recettes de fonctionnement de l'année).

emprunt à réaliser 1 832 400 €

Plus d'1.8 millions d'euros cela peut sembler énorme, mais il faut avoir quelques éléments à mettre en parallèle de ce chiffre pour apprécier la capacité du budget communal à absorber un emprunt de cet ordre.

Les 1.8 millions ne seront sans doute pas empruntés intégralement en 2008, car les 8 mois restant ne permettront certainement pas de boucler tous les travaux budgétés. On peut donc prévoir environ 1 million pour cette année et le reste sur 2009.

Même si nous raisonnons globalement ; emprunter 1.8 millions d'euros, cela veut dire rembourser 174 000 € par an pendant 15 ans (à 5% d'intérêt). Or, compte tenu de la capacité d'autofinancement communal cela laisse des possibilités pour la réalisation de travaux sur les années à venir.

Par ailleurs la capacité d'endettement de la commune est loin d'être atteinte, puisque, sans nous attacher aux limites comptables, qu'il n'est pas souhaitable d'atteindre car elles sont fort élevées (soit des annuités qui peuvent représenter 30% des recettes communales), on peut s'intéresser au ratio moyen, annuité/recettes de fonctionnement, des communes de la strate démographique de St Hilaire qui est de 15%. Or, avec une annuité de 174 000 €, ce ratio ne sera que de 11.5% pour Saint Hilaire.

Enfin, l'aménagement du camping a pour but de générer des recettes par un plus fort taux de remplissage du camping et la location des HLL (habitation légère de loisir). Ces nouvelles recettes, doivent, d'après les études réalisées, couvrir le paiement des échéances d'un emprunt de 500 000 €, soit environ 50 000 € d'annuité ; d'où le fait qu'il ne restera plus que 124 000 € d'annuité dont il faudra tirer le financement de la capacité d'autofinancement de la commune.

Le budget de l'eau et de l'assainissement

(budget indépendant)

Il est à noter que l'encours de la dette concernant le budget de l'eau s'élève à 13 241 € qui devraient être complètement remboursés en 2012.

Le budget d'exploitation s'élève à 287 400 € consacrés à l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement. Ce montant est intégralement financé par la facturation de l'eau et de l'assainissement faite auprès des usagers.

Le budget d'investissement s'élève à 141 410 € pour la réalisation de travaux de rénovation sur les machineries des stations d'épuration des Massards et du Grand Pré et du réservoir du Sanglier notamment.

Le détail des budgets est consultable en Mairie, aux horaires d'ouverture sur simple demande.



Conseil municipal du 27 mars 2008

Plusieurs membres de l'assemblée font part de leur étonnement de ne pas avoir vu la station de ski ouverte pendant le week-end de Pâques suite aux fortes chutes de neiges du vendredi précédent celui-ci.

Monsieur le Maire expose que la station était déjà démontée car statistiquement les chances d'avoir une chute de neige suffisante en qualité et en quantité pour Pâques sont infimes.

Les membres de l'assemblée soulignent qu'ils trouvent tout de même dommage qu'aucune station du plateau n'ait été ouverte (car le Col de Marcieu était lui aussi démonté). C'est à leur sens un ensemble lié au tourisme qu'il faut défendre même si le rapport financier n'est pas intéressant. Ils précisent que cela aurait permis au moins aux détenteurs de forfaits annuels de profiter du week-end et aurait cultivé l'image de marque de la station.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à reprendre ce débat ultérieurement, lors d'une séance moins chargée où il pourra leur être exposé toutes les contraintes liées à une telle ouverture, sans plus aucun loueur de matériel ni moniteur et notamment en terme de gestion du personnel.

Les grandes lignes...

Travaux de voirie 2008

Monsieur le Maire expose que l'enrobé de plusieurs chemins doit être rénové entièrement, de même qu'il est nécessaire de mettre en œuvre de l'enrobé sur parking des pistes qui n'en est pas pourvu actuellement.

L'estimation des travaux est la suivante :

Chemin des Rieux = 17 110,40€
 Chemin de l'Abreuvoir = 5 856,00€
 Chemin du Pigeonnier = 15 700,70€
 Parking des Pistes = 80 446,40€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter, auprès du Conseil Général, des subventions pour ces 4 dossiers de travaux de voirie 2008, dans le cadre du contrat de territoire.

Taux d'imposition 2008

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les taux d'imposition 2008 seront identiques aux taux 2007, à savoir :

Taxes	Ancien Taux	Nouveau Taux
Habitation	10.73%	10.73%
Foncier bâti	23.83%	23.83%
Foncier non bâti	103.67%	103.67%
Professionnelle	14.29%	14.29%



Conseil municipal du 27 mars 2008 suite

Demande de subvention pour la Grande Visite des Remontées Mécaniques

Monsieur le Maire expose que les Remontées Mécaniques sont soumises tous les 30 ans à une grande visite permettant d'en assurer la sécurité, le bon fonctionnement ainsi qu'une mise aux normes.

Les travaux nécessaires sont estimés à 56 000€ HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- Consulter les entreprises et choisir la meilleure offre pour la réalisation de ces travaux,
- Solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour leur réalisation.

Création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Maire expose qu'en vertu de l'article n°22 du Code des Marchés Publics, les marchés formalisés sont, avant l'attribution par le Conseil Municipal, étudiés par une CAO composée du Maire qui en est le Président de droit, ainsi que de 3 membres titulaires et 3 suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire les membres de la CAO permanente :

Titulaire : Armand Dumont, Bernard Maro et Damien Turlonnias.
Suppléants : J-Louis Choquet, JF Pichon et Catherine Dupont.

Demande de subvention pour la Grande Visite du Funiculaire

De même que pour les remontées mécaniques, le Funiculaire est lui aussi soumis tous les 30 ans à une grande visite. L'étude a été conduite sur le premier trimestre 2008 et doit être suivie de travaux qui s'avèrent être conséquents, notamment concernant la remise en état des bétons des ouvrages soutenant les rails du Funiculaire.

Les travaux devront sans doute être réalisés en 3 ou 4 tranches annuelles qui doivent commencer dès cette année. La première tranche est estimée à 60 000€ HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- Consulter les entreprises et choisir la meilleure offre pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux,
- Solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour sa réalisation.



Conseil municipal du 27 mars 2008 suite

Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques

Monsieur le Maire expose que la Régie des Remontées Mécaniques est administrée par un Conseil d'Exploitation. Celui-ci formule des propositions qui sont ensuite présentées au Conseil Municipal qui décide de valider ou non celles-ci.

Le Conseil d'Exploitation est formé de 3 élus du Conseil Municipal, de 6 "experts", soit 3 membres appartenant à des organismes ou associations développant l'essentiel de leur activité sur la commune de Saint Hilaire et en particulier en matière de tourisme et 3 membres ayant des connaissances en remontées mécaniques ou funiculaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les membres élus du Conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire :

Jean-Bernard ALLAN
Pierre BOISSELIER
Jean-François PICHON

Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire expose que le CCAS est administré par un Conseil d'Administration autonome, présidé par lui et composé de membres élus par vote à bulletin secret par le Conseil Municipal en son sein ; mais aussi en nombre égal, des membres "experts" représentant les domaines de l'insertion et de l'action sociale ou habitants de la commune qui sont nommés par le Maire.

Le nombre maximum de membres est de 16, soit 8 élus et 8 nommés - sans compter le Président qui s'ajoute aux 16 membres (le minimum conseillé étant de 8 soit 4 par collège).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 12 le nombre de membres du CCAS (le Président n'étant pas inclus dans ce décompte) et de désigner :

Marie-Louise CHRISTOPHEL
Catherine DUPONT
Alain MONNOT
Bernard MARO
Claude ROUSSET
Damien TOURLONNIAS



Conseil municipal du 27 mars 2008 suite

Délégués au Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint Hilaire fait entièrement partie du territoire du PNRC.

Celui-ci vient de signer une nouvelle charte valable pour les 12 prochaines années.

Il précise qu'un délégué titulaire et un suppléant désignés au sein du Conseil doivent siéger à son comité syndical pour y représenter la commune.

Il est précisé que la CCPPR désignera également 2 représentants au PNRC. Il est à noter que Monsieur Pierre BOISSELIER brigue le siège de délégué titulaire pour la CCPPR.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que si Monsieur Pierre BOISSELIER obtient au nom de la CCPPR le siège de délégué titulaire auprès du PNRC, les délégués de la commune de Saint Hilaire du Touvet seront alors les suivants :

Sandra BUISSON comme déléguée titulaire,
Véronique MENZEL comme déléguée suppléante.

Délégués au Syndicat Intercommunal de Vol Libre (SIVOL)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Saint Hilaire et celle de Lumbin forment le SIVOL, chargé de la gestion des aires de décollage et d'atterrissage de vol libre sur leurs territoires.

Il précise que 5 délégués doivent être nommés au sein du Conseil Municipal pour y représenter la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer délégués au sein du SIVOL :

Jean-Bernard ALLAN
Patrick BARTCZAK
Pierre BOISSELIER
Sandra BUISSON

Délégués au Syndicat Intercommunal du Haut Grésivaudan pour l'Enseignement Secondaire (SIHGES)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les gymnases des collèges du Touvet dont dépendent les élèves de Saint Hilaire est administré par le SIHGES.

Il précise que 2 délégués titulaires et 2 suppléants désignés au sein du Conseil doivent siéger à son comité syndical pour y représenter la commune.

Titulaires
Marie-Louise CHRISTOPHEL
Claude ROUSSET

Suppléants
Pierre BOISSELIER
Sandra BUISSON



Conseil municipal du 27 mars 2008 fin

Candidatures pour délégations au sein de divers organismes extérieurs.

Monsieur le Maire expose que la CCPPR devra très rapidement désigner des délégués au sein d'un certain nombre d'organismes. Il invite les membres intéressés à se faire connaître afin de disposer de noms à proposer lors de la prochaine réunion de la CCPPR :

SICIOMG (6 élus pour la CCPPR soit 2 par commune) : Pierre BOISSELIER et Bernard MARO sont candidats

OT (le Président de la CCPPR et 2 membres) : voir plus bas parmi les membres de la commission tourisme

SMESDREG (2 délégués) : Pierre BOISSELIER est candidat

AGI (1 délégué) : Jean-François PICHON ou Armand DUMONT se proposent pour ce poste

SMGC2 (1 délégué) : Patrick BARTCZAK pourrait être proposé.

ADAYG (1 délégué) : pas de proposition

Pays du Grésivaudan : Pierre BOISSELIER et Jean-Louis CHOQUET sont candidats. Il est précisé qu'en plus des délégués au conseil syndical, le Pays demandera prochainement des personnes pour représenter la CCPPR au sein de ses commissions thématiques. Monsieur CHOQUET souligne que ces commissions sont essentielles et qu'il faudra que le plateau y soit de nouveau très bien représenté afin de préparer l'avenir et la tendance au regroupement des intercommunalités du Pays.

Commissions intercommunales :

Comité de pilotage MPE (Maison de la Petite Enfance) : Marie-Louise CHRISTOPHEL est candidate

Comité de pilotage MSP (Maison des Services Publics) : Alain MONNOT est candidat

Commission Tourisme : Jean-Bernard ALLAN, Sandra BUISSON, Véronique MENZEL

Commission Vie associative : Anne DOUADY, CHRISTOPHEL Marie-Louise, Véronique MENZEL et Bernard MARO sont candidats

Commission Agriculture : Jean Louis Choquet

Commissions communales.

L'organisation présentée ci après doit permettre l'installation progressive de l'ensemble des élus. Dans cet esprit, l'équipe fonctionnera avec 3 adjoints dont les missions restent inchangées. Ils ont tous les trois l'ensemble des délégations de signatures.

Nous fonctionnerons avec cette organisation jusqu'en Septembre 2008 environ.

Marie Louise Christophel : CCAS et affaires scolaires

Jean-Louis Choquet : Urbanisme, cadre de vie, développement durable.

Alain Monnot : Communication, organisation interne, suivi des grands dossiers.

Commission Fêtes et vie du village animée Monsieur Bernard MARO avec Marie-Louise Christophel

Commission Cadre de vie (Environnement, poubelles, fleurissement, développement durable...) animée par Jean-Louis CHOQUET

Commission PLU (Plan Local d'Urbanisme) animée par Jean-Louis CHOQUET avec Claude Rousset

Commission Sécurité du village animée par Armant DUMONT avec Anne Douady

Commission Gazette animée par Jean-François PICHON avec Damien Turlonnias

Commission Camping (suivi du projet d'agrandissement) animée par Alain MONNOT.

Commission finances animée par Alain MONNOT avec Patrick Bartczak



C'est reparti pour un tour!

Le funiculaire en quelques chiffres :

- Année de construction : 1922 - 1924
- Constructeur : **vonRoll**
- Altitude de départ : 260m
- Altitude d'arrivée : 960m
- Dénivelé : 700m
- Longueur suivant la ligne : 1 480m
- Pente maximum : 83%
- Vitesse d'exploitation : 1,25m/s
- Débit de montée et de descente : 120 p/h
- 2 véhicules de 40 personnes
- Poids à vide : 6,5 Tonnes
- Charge utile : 3,2 Tonnes
- Poids total en charge : 9,7 Tonnes
- Liaison câble/véhicule : Culot et salade
- Diamètre du câble : 38mm, remplacé en 1974 à la suite de l'éboulement d'un mur sur le câble d'origine.

FUNICULAIRE

DE ST HILAIRE DU TOUVET

Tarifs 2008 (AR : Allée Retour - AS : Allée Simple)

Adulte : AR 11€30 / AS 7€20

Enfant : AR 6€60 / AS 4€90

Enfant de 5 ans à 18 ans

Groupe Adulte : AR 8€20 / AS 5€70

Groupe Enfant : AR 4€60 / AS 3€90

Tarifs groupe également valables pour famille nombreuse, carte vermeille, carte émeraude et étudiant.

OUVERTURE :

Le funiculaire est ouvert tous les jours du 31/05 au 31/08. Du 30/03 au 30/05 ouverture samedi dimanche mercredi jours fériés et ponts (fermé du 1/12 au 28/03).

Pour toutes informations complémentaires, consulter le site internet : www.funiculaire.fr

FUNICULAIRE - 38660 St Hilaire du Touvet

Tél : 04.76.08.00.02 - **Fax :** 04.76.08.32.29

Email : funi.teleski-sainthilaire@wanadoo.fr



La reconnaissance d'un enfant (avant ou après naissance).

Pourquoi faire ?

∅ La reconnaissance est un acte authentique permettant d'établir la filiation à l'égard de l'un ou des 2 parents si ceux-ci ne sont pas mariés (même si le père décède avant la naissance de l'enfant). Elle a également pour but d'établir l'autorité parentale qui est dévolue aux parents (loi du 4 mars 2002) et de les en informer:

Article 371-1 : « *L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.* »

Article 371-2 : « *Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion des ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur.* »

∅. Elle permet aux parents de faire le choix du nom de leur 1^{er} enfant qui déterminera le nom qui sera donné à toute la fratrie.

Exemple :

Père :	DUPUIS	Mère :	FAVRE
Enfants =	DUPUIS		
	FAVRE		
	DUPUIS--FAVRE		
	FAVRE--DUPUIS		



Comment reconnaître un enfant ?

∅ La reconnaissance doit être établie devant un officier d'État Civil (peu importe le lieu de naissance de l'enfant ou le domicile des parents) avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

∅ Elle peut être successive ou conjointe par les 2 parents non mariés (du fait de l'absence de lien juridique entre ses parents). L'auteur de la reconnaissance n'établit sa filiation qu'à son égard et elle ne peut être établie à l'égard de l'autre parent sans que lui-même soit appelé à y consentir ou sans qu'il puisse s'y opposer.

La filiation maternelle s'établit automatiquement à l'égard de la mère par l'indication de son nom dans l'acte de naissance.

Quelles différences entre reconnaissance avant et après naissance ? :



Avant naissance : elle permet d'établir la filiation de l'enfant au père en cas de décès de celui-ci avant la naissance de l'enfant. Et par conséquent, que l'enfant puisse porter le nom de son père et être considéré comme son héritier.

Après naissance : si la reconnaissance est faite simultanément par le père et la mère au moment de la naissance, la filiation et le choix du nom est établie par l'acte de naissance.
si le père reconnaît l'enfant après la naissance, la filiation est établie mais l'enfant garde le nom de la mère. Les parents pourront toutefois entamer une procédure de changement de nom s'ils veulent appliquer la nouvelle loi et si c'est leur 1^{er} enfant.



LISTE DES OBJETS TROUVÉS

Veste en laine Levis beige, imprimé rouge (veste oubliée SOUNDS SYSTEM)

Jeux Play station 2 « FIFA 06 »

Lunette enfant bleu (Optic 2000)

Téléphone portable vert kaki et gris (MOTOROLA) avec sa housse

Lunette de vue teintée armature métal clé avec lanière jaune

Clés de voiture RENAULT + autres clés avec porte clés en tissu rose imprimés et petite carte CLUB DES MAMANS DP...AM

Clés seules avec porte clé noir imprimé « OZONE PARAGLIDERS »

Clés avec porte clés Tour Eiffel « COUPE DU MONDE 1998 », mousqueton et décapsuleur

Clés avec porte clé métal gris rectangulaire

Clés PEUGEOT avec porte clé métal imprimé « GUEDELON 2020 »

Merci de vous adresser directement à l'accueil de votre Mairie.

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Réouverture du « Bar restaurant Pizzeria »

LA FERME

À Saint-Pancrasse

Bruno vous accueille à partir du 19 avril 2008

Téléphone : 04 76 78 39 84

Les permanences de la CRAM pour les informations sur les **retraites** sont :

Les 2^{ème} et 3^{ème} mardi du mois à la

Mairie du Touvet

De 8h45 à 11h45 en visite libre

De 13h00 à 16h00 sur rendez-vous en téléphonant au 08.80.67.78.69